

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CODE(S)
D'ACTIVATION PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DU
FORFAIT V-MAX PRO**

ARTICLE 1 – OBJET

Le système Velib' est un dispositif de Vélos en libre-service (le « Service ») proposé par le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole (le « Pouvoir Public ») et confié à la société Smovengo (l'« Opérateur »). La société Smovengo agit au nom et pour le compte du Syndicat au titre de l'exploitation du service public Velib'.

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités de vente, livraison et activation des Codes d'activation de forfaits V-Max Pro aux Clients.

1.1 Coordonnées du Service Client

- www.velib-metropole.fr
- Courriel pro@velib-metropole.fr
- Service Abonnements Professionnels VELIB' Métropole –SMOVENGO – 1, avenue du Général de Gaulle – 92 974 Paris La Défense Cedex

1.2 Coordonnées de l'Opérateur

SMOVENGO
1, avenue du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cedex

**ARTICLE 2 – DEFINITIONS ET CONDITIONS
D'UTILISATION**

Bon de commande : document envoyé par Smovengo au Client à la suite de sa commande, détaillant la commande et le montant dû par le Client.

Client : désigne la personne morale qui achète auprès de Smovengo le Code d'activation permettant aux Utilisateurs de bénéficier du forfait V-Max Pro.

Code d'activation : désigne les Codes permettant aux utilisateurs de bénéficier de la prise en charge financière d'un abonnement au forfait V-Max Pro. Ils sont fournis par Smovengo au Client, pour transfert aux Utilisateurs. Les Codes d'activation sont valables 12 mois à compter de la date de leur envoi au Client par courrier électronique. Ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur durée de validité, et ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie.

Les Codes d'activation sont utilisables par les salariés, agents ou adhérents du Client uniquement, pour l'activation de forfaits V-Max, dits « **V-Max-Pro** ». Les Codes d'activation peuvent également être utilisés lors d'un changement de forfait vers un forfait supérieur ou lors d'un renouvellement automatique d'un abonnement existant.

Commande : désigne l'intention d'acheter des Codes d'activation de Forfaits V-Max Pro par le Client auprès de Smovengo.

Devis : document envoyé par Smovengo aux collectivités à la suite de leur demande, la détaillant et précisant le montant dû..

Forfait V-Max Pro : désigne le forfait V-Max dont l'Utilisateur peut bénéficier en utilisant le Code d'activation dont les présentes CGV font l'objet. Il a une période de validité d'un an pour l'Utilisateur à compter du jour de réception du courriel de confirmation de la souscription, conformément aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système VELIB' par les Utilisateurs Longue Durée – Personne Physique.

Livraison : désigne le processus par lequel Smovengo envoie les codes d'activation commandés par le Client.

Parties : désigne le Client et Smovengo.

Service : désigne le service de Vélo en libre-service proposé par l'Opérateur.

Transmission : acte par lequel le Client transmet les Codes d'activation à l'Utilisateur.

Utilisateur : désigne le salarié, agent ou adhérent du Client qui bénéficie d'un Forfait V-Max Pro grâce au Code d'activation communiqué par le Client. L'Utilisateur de ce forfait est dans l'obligation de respecter les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système VELIB' par les Utilisateurs Longue Durée – Personne Physique disponibles sur le site www.velib-metropole.fr, qu'il accepte lors de sa souscription ; il est à ce titre responsable financièrement des frais additionnels pouvant être associés à des usages hors-forfait, ainsi que d'éventuelles pénalités. Toute utilisation frauduleuse du service Velib', ou ne correspondant pas à l'utilisation normale et définie de ce service au sein des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système VELIB' par les Utilisateurs Longue Durée – Personne Physique est également susceptible d'entraîner des pénalités.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES

Les ventes de Codes d'activation de **Forfaits V-Max Pro** sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat du **Client**, sauf en cas d'accord spécifique écrit entre les **Parties**. Par l'envoi à Smovengo du **Bon de commande** signé, le **Client** reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité. Pour les collectivités, l'envoi du numéro d'engagement vaut acceptation du **Devis** et des CGV proposées par Smovengo.

ARTICLE 4 – CONDITIONS TARIFAIRES

4.1. Conditions tarifaires pour le Client

Le prix des codes d'activation du **Forfait V-Max Pro** varie selon le nombre de codes achetés. Les tarifs sont disponibles à tout moment sur le site web www.velib-metropole.fr et sont applicables à la date de commande aux taux de TVA en vigueur.

Des frais de dossier s'appliquent, lors de la première commande uniquement.

4.2. Conditions tarifaires pour l'Utilisateur

L'**Utilisateur** bénéficie d'un **Forfait V-Max Pro** grâce au **Code d'activation** que le **Client** lui fournit. Il a accès au service une fois qu'il a utilisé le **Code d'activation dans le parcours d'abonnement annuel d'un forfait V-Max sur le site www.velib-metropole.fr ou sur l'application Velib'**.

L'utilisation des Vélos est alors soumise aux conditions tarifaires applicables aux usages des abonnements V-Max en vigueur à la date d'usage.

Toute utilisation du **Service** au-delà des durées de gratuité, ou donnant lieu à des pénalités ou cautions, est à la charge de l'**Utilisateur**.

L'ensemble des conditions et modalités tarifaires ainsi que les pénalités associées en cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du service sont définies au sein des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service – Longue Durée – Personne Physique que l'Utilisateur a acceptées en souscrivant au forfait V-Max pro.

ARTICLE 5 – COMMANDE

La commande par le **Client** se matérialise par la Livraison de **Codes d'activation de Forfaits V-Max Pro** au **Client** par Smovengo.

Toute **Commande** effectuée par le **Client** auprès de Smovengo est irrévocable, ni échangeable, ni modifiable dès l'envoi du **Bon de Commande** signé par le Client, valant acceptation des présentes CGV.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1. Conditions de paiement

6.1.1. Cas des collectivités

Les paiements se font au plus tard 30 jours à compter du téléchargement des **Codes d'activation**.

Tout règlement doit intervenir en totalité, conformément au détail du **Bon de commande**. Les prix mentionnés sur le **Bon de commande** ne peuvent donner lieu à aucun escompte.

6.1.2. Cas des entreprises privées

A compter de la réception du Bon de commande signé, Smovengo fournit sous 10 jours ouvrés une

facture à l'entreprise. Le paiement de l'ensemble des **Codes d'activation** commandés s'effectue dans un délai de 30 jours par l'entreprise, à compter de la réception de la facture.

Tout règlement doit intervenir en totalité, conformément au détail de la facture. Les prix mentionnés sur la facture ne peuvent donner lieu à aucun escompte.

Une fois le paiement effectué, Smovengo livre les **Codes d'activation** à l'entreprise.

6.2. Non-respect des conditions de paiement

En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, la totalité des sommes restant dues est immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable.

6.3. Retard de paiement

En cas de retard de paiement d'une ou plusieurs **Commandes** :

- Smovengo peut suspendre toutes les **Commandes** en cours non réglées, ainsi que l'accès au service pour les **Utilisateurs** ayant utilisés les **Codes d'activation** livrés liés aux commandes

non réglées, et ceci sans préjudice de toute autre voie d'action ;

- Smovengo peut appliquer des pénalités de retard dont le montant est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur la somme restant due par jour de retard, et sont exigibles de plein droit le jour suivant la date d'échéance de paiement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action ou recours ;
- Au titre de l'article D441-5 du Code de commerce, le **Client** sera de plein droit débiteur à l'égard de Smovengo d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, étant entendu que Smovengo pourra en outre, refacturer au **Client**, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement.

ARTICLE 7 – LIVRAISON ET TRANSPORT

7.1 Cas des collectivités

Smovengo s'engage à livrer au Client les **Codes d'activation** commandés uniquement à compter

de la réception par Smovengo du numéro d'engagement envoyé par le **Client**.

La **Livraison** des **Codes d'activation** s'effectue via un serveur web sécurisé. Smovengo livre par courriel au **Client** un lien pour télécharger un outil permettant de se connecter à ce serveur sécurisé. Dans ce courriel, le **Client** trouvera également ses identifiants, tandis que son mot de passe pour se connecter lui sera adressé par un message téléphonique sur le numéro qu'il a communiqué lors du bon de commande. Dans le même temps, le Client recevra un autre courriel pour le prévenir que le fichier crypté contenant ses **Codes d'activation** est prêt à être téléchargé dans le serveur sécurisé. A compter du jour de cet envoi, le Client disposera de 15 jours pour télécharger le fichier contenant ses Codes d'activation. Un mot de passe sera envoyé par message électronique au **Client** (sur le numéro qu'il a communiqué lors du bon de commande) pour lui communiquer le mot de passe permettant l'ouverture du fichier. Aucun retard de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, ni motiver l'annulation de la **Commande**.

7.2 Cas des entreprises privées

Smovengo s'engage à livrer au Client les **Codes d'activation** commandés uniquement à compter de la réception par Smovengo du paiement de l'ensemble des **Codes d'activation** commandés par l'entreprise.

La **Livraison** des **Codes d'activation** s'effectue via un serveur web sécurisé sous 10 jours ouvrés à compter de la réception du paiement. Smovengo livre par courriel au **Client** un lien pour télécharger un outil permettant de se connecter à ce serveur sécurisé. Dans ce courriel, le **Client** trouvera également ses identifiants, tandis que son mot de passe pour se connecter lui sera adressé par un message téléphonique sur le numéro qu'il a communiqué lors du bon de commande. Dans le même temps, le Client recevra un autre courriel pour le prévenir que le fichier crypté contenant ses **Codes d'activation** est prêt à être téléchargé dans le serveur sécurisé. A compter du jour de cet envoi, le Client disposera de 15 jours pour télécharger le fichier contenant ses Codes d'activation. Un mot de passe sera envoyé par message électronique au **Client** (sur le numéro qu'il a communiqué lors du bon de commande) pour lui communiquer le mot de passe permettant l'ouverture du fichier.

7.3 Transmission des Codes d'activation aux Utilisateurs par le Client

Une fois que le **Client** dispose du fichier avec les **Codes d'activation**, Il peut ensuite les transmettre aux **Utilisateurs**.

La Livraison des **Codes d'activation** entraîne le transfert des risques au **Client**, qui en assume la responsabilité.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DE SMOVENGO

Smovengo s'engage à assurer la production et la **Livraison** de **Codes d'activation** déterminés dans le **Bon de commande**, dans les conditions précisées dans l'article 7.

ARTICLE 9 – PERTE OU VOL DES CODES D'ACTIVATION

Smovengo ne saurait être tenu responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des **Codes d'activation** intervenant après la **Livraison** au **Client** de la liste des **Codes d'activation** Les **Codes d'activation** ne peuvent

en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir.

En cas de vol des **Codes d'activation** dont il est responsable, le **Client** est dans l'obligation de le signaler à Smovengo (adresse : pro@velib-metropole.fr) dans les 24 heures suivant la prise de connaissance du vol, et de déposer dans les 48 heures ouvrées auprès des services de police une plainte pour vol des **Codes d'activation**, demeurant sous sa responsabilité jusqu'à la communication à Smovengo d'une copie dudit dépôt de plainte. Dans ce cas Smovengo :

Désactive les **Codes d'activation** et remplace ceux n'ayant pas encore été utilisés par de nouveaux **Codes d'activation**. La durée de validité des nouveaux **Codes d'activation** sera identique à la durée restant à courir de ceux qu'ils remplacent à compter du signalement sur l'adresse pro@velib-metropole.fr ;

- résilie les abonnements **V-Max Pro** activés via l'utilisation frauduleuse de **Codes d'activation**. Les **Codes d'activation** frauduleusement utilisés ne sont pas remboursés et ne donnent lieu à aucun avoir.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- régler la totalité du montant dû tel qu'indiqué sur le **Bon de commande**, et défini aux articles ci-dessus ;
- et à informer les **Utilisateurs auxquels il a transmis les Codes d'activation** les conditions d'utilisation de ces Codes, telles qu'elles sont définies à l'article 2, ainsi que des conditions tarifaires définies au paragraphe 3.2.

Le **Client** s'interdit de revendre les **Codes d'activation**. Smovengo se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec le **Client** en cas de manquement à cette obligation et ce sans préavis ou Indemnité.

Smovengo se réserve le droit de résilier sans préavis les abonnements résultant de l'utilisation de **Codes d'activation** en cas de non-respect des obligations du **Client** visées à l'article 10.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE

Chacune des **Parties** s'engage à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et données qui seront portés à sa

connaissance à la signature des présentes ou à l'occasion de son exécution, et ce pendant une durée de 2 ans suivant la date de réception du **Bon de commande** par Smovengo.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel transmises à Smovengo par le **Client** sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le **Client** déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques...) qu'il fournira à Smovengo dans le cadre du présent contrat, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard. Le **Client** autorise gracieusement Smovengo à utiliser ces éléments pour les besoins de l'exécution de la commande. En conséquence, le **Client** s'engage à indemniser Smovengo de toutes réclamations relatives aux

éléments transmis, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque.

devant les tribunaux compétents du Siège social de Smovengo.

ARTICLE 14 – NULLITE PARTIELLE ET NON RENONCIATION

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes conditions générales de vente.

Le fait pour l'une des **Parties** de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même disposition.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales qui ne serait pas résolu à l'amiable sera porté